

BOURSE JACQUES-BOUCHARD MAÎTRISE OU DOCTORAT SOINS PALLIATIFS À DOMICILE Montant de la bourse : 10 000 \$

Madame Caroline Maranda-Bouchard, présidente fondatrice de la Fondation Jacques-Bouchard, profondément convaincue de l'importance des soins palliatifs à domicile et de la recherche pour l'avancement des soins infirmiers palliatifs, veut garantir le soutien à court et long terme aux études supérieures et à la recherche à la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal. Une bourse de 10 000 \$ sera attribuée à une personne étudiant à la maîtrise ou au doctorat, dont le projet de recherche porte sur les soins palliatifs à domicile.

Critères d'admissibilité :

- Être inscrit à plein temps à la maîtrise ou au doctorat en sciences infirmières
- o Effectuer un projet de recherche dans le domaine des soins palliatifs à domicile

Critères d'évaluation

Excellence du dossier académique

- Movenne cumulative
- o Bourses et distinctions
- o Communications et publications
- o Expérience en recherche, stages ou practicum

Qualité du projet

- Clarté des objectifs
- Pertinence du cadre théorique et de la méthodologie
- Originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine des soins palliatifs

Le dossier de candidature doit inclure

- o Relevés de notes du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat le cas échéant (non officiel accepté)
- Curriculum vitae complet faisant notamment état de l'expérience clinique et de recherche, des bourses d'études et des publications
- Brève description du projet d'études ou de recherche (problématique, but, cadre de référence, méthodologie, retombées attendues) d'un maximum de 500 mots
- Lettre de recommandation de la personne dirigeant votre projet de recherche (maximum 500 mots)

Acheminement de la demande

Seuls les dossiers complets sont étudiés. Envoyez les pièces exigées en UN SEUL document PDF à l'adresse suivante : vicedecanat-etudessup@scinf.umontreal.ca

La lettre de recommandation de la personne dirigeant votre recherche doit être envoyée <u>séparément</u> à la <u>même</u> adresse électronique.

Date limite: 27 février 2023 à midi